

L'hydrogène naturel : potentiel énergétique et contexte juridique au Québec et en France

16 octobre 2025

Auteur

Erwin Schultz

Agent de brevets

L'hydrogène naturel, c'est quoi ?

L'hydrogène naturel, ou hydrogène natif, existe! Il s'agit de l'hydrogène se trouvant naturellement dans l'environnement, souvent sous forme de gaz dans le sous-sol terrestre.

Contrairement à l'hydrogène produit industriellement, l'hydrogène naturel n'est pas créé par des processus chimiques, mais est extrait directement de la nature. Ce type d'hydrogène suscite de l'intérêt en tant que source potentielle d'énergie propre et renouvelable. Cependant, l'exploration et l'exploitation à grande échelle de cette ressource en sont encore à un stade préliminaire.

Découverte de l'hydrogène naturel

La première découverte significative d'hydrogène naturel a été faite en 1987 à Bourakébougou, au Mali, par la société Hydroma Inc. Dans ce village, un puits a révélé la présence d'hydrogène naturel dans le sous-sol.

Cette découverte a suscité de l'intérêt pour le potentiel de l'hydrogène naturel en tant que source d'énergie. La région continue d'être étudiée pour mieux comprendre et exploiter cette ressource.

Réglementation et exploration au Québec

Au Québec, l'exploration liée à l'hydrogène naturel n'est pas visée par la Loi sur les mines. Cette loi encadre principalement l'exploration et l'exploitation des substances minérales. Cependant, l'hydrogène naturel, en tant que ressource émergente, devra éventuellement être assujéti à une réglementation spécifique ou être intégré dans un cadre législatif existant.

Pour l'instant, l'hydrogène étant surtout étudié dans le contexte des énergies renouvelables, il pourrait être assujéti aux réglementations environnementales ou énergétiques.

Contexte juridique en France

En France, le statut juridique de l'hydrogène naturel est différent. En effet, l'hydrogène naturel est classé parmi les substances de mines. Son exploration et son exploitation sont soumises aux règlements et exigences du Code minier.

Initiatives au Québec

Au Québec, bien que l'exploration liée à l'hydrogène naturel ne soit pas visée par la Loi sur les mines, des sociétés ont obtenu des droits exclusifs d'exploration (anciennement des « claims ») et effectuent des travaux d'exploration. Elles contribuent ainsi à faire évoluer le droit! L'état québécois se penche actuellement sur des modifications législatives à apporter à la Loi sur les mines pour y intégrer l'hydrogène naturel ou sur l'adoption d'une loi particulière le visant.